

# Assurer les retraites, renforcer l'AVS.

2x

**OUI** à la réforme des retraites

## Une AVS renforcée et des rentes plus élevées

Grâce à la réforme des retraites et pour la première fois depuis plus de 40 ans, les rentes AVS seront réellement augmentées. Les futurs rentiers et rentières célibataires toucheront 840 francs de plus chaque année, alors que les couples verront leurs rentes être améliorées de 1680 à 2712 francs annuellement. Ainsi, le pilier le plus juste et le plus efficace de notre prévoyance vieillesse sera considérablement renforcé.

## Garantir les rentes et stabiliser leur niveau

La réforme prévoit une garantie des rentes et de leur niveau. Grâce, notamment, à une légère augmentation de la T.V.A. de 8% à 8,3%, le financement de l'AVS trouve une base solide et fiable. Ainsi, les rentes pourront également être adaptées au renchérissement et à l'évolution future des salaires. Avec l'augmentation des rentes AVS et les mesures prises dans le second pilier (LPP), le niveau des rentes pourra être maintenu.

## Meilleure protection pour le temps partiel et le chômage

La « Prévoyance vieillesse 2020 » (PV2020) permettra à nombre de femmes d'augmenter les rentes provenant des caisses de pension. Le travail à temps partiel ne pourra donc plus être une excuse aussi facile pour justifier le fait que les femmes soient moins bien assurées. Les travailleuses et travailleurs âgés ne seront plus exclus de leur caisse de pension en cas de perte d'emploi. La flexibilisation de l'âge de la retraite s'en trouve ainsi augmentée.

**Equilibre entre nature, commerce et consommation**



24 septembre 2017

**sécurité alimentaire**

**Oui**

PS



# « À chacun selon ses besoins, de

Conseillère fédérale chargée du Département de l'intérieur, Ruth Dreifuss a mené la campagne pour la dernière réforme des retraites qui a pu aboutir. À l'époque déjà, en 1995, la réforme de l'AVS était le fruit d'un long travail de consensus afin de trouver des solutions équilibrées. Excellente occasion pour la retrouver aujourd'hui en entretien dans le cadre de la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 », pour laquelle elle s'engage avec conviction.

## Quels sont les principaux points positifs que PV2020 propose ?

Le niveau des rentes est maintenu. L'allongement de l'espérance de vie implique que le capital accumulé dans la prévoyance professionnelle doit être réparti sur une plus longue période. La diminution des rentes mensuelles est compensée par une augmentation des rentes AVS. Déplacer le curseur du deuxième pilier vers le premier est une vieille revendication socialiste: l'AVS est ce qui se rapproche le plus du principe: « à chacun selon ses besoins, de chacun selon ses capacités ».

## Quel sera le mode de financement de cette réforme ?

Le financement de la prévoyance vieillesse est consolidé à moyen terme. Le coût sera partagé entre les femmes qui travailleront à terme une année de plus, les consommatrices et consommateurs à travers une future augmentation très modérée de la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.), les salariés et les employeurs, dont les cotisations pour la prévoyance professionnelle augmenteront légèrement. Chacune et chacun sera ainsi appelé à contribuer à l'avenir du système de rentes.

## Comment sommes-nous parvenus à trouver une majorité politique ?

Elle a été trouvée grâce à des alliances essentielles. C'était nécessaire pour mettre fin à vingt ans de blocage: depuis la dixième révision de l'AVS, nous avons combattu avec succès des propositions de la droite, qui auraient réduit les rentes

et augmenté l'âge de la retraite; mais nos propositions d'augmentation des rentes et de baisse de l'âge de la retraite ont été également rejetées. La leçon qu'il faut en tirer, c'est que seul un paquet équilibré de mesures, qui améliorent la situation réelle des personnes âgées, a une chance de passer le cap de la votation populaire.

## À qui ceux-ci profiteront-ils en premier lieu ?

L'AVS est l'assurance des petites gens. Les riches n'en ont pas besoin, mais l'AVS a besoin des riches. C'est pourquoi ils ont toujours préféré la prévoyance professionnelle, qui ne les obligeait pas à payer plus que ce qu'ils comptaient recevoir au moment de la retraite. Et les assurances qui gèrent ce pactole et en tirent profit combattent également tout renforcement de l'AVS. Celui-ci et la prise en considération du temps partiel pour l'accès à la prévoyance professionnelle profitent en premier lieu aux femmes, qui travaillent dans des secteurs à bas salaires, souvent à temps partiel. Et les paysans, comme les artisans et petits indépendants exclus de la prévoyance professionnelle ne peuvent tabler que sur l'AVS: Quant aux personnes qui se retrouveraient au chômage dans les années qui précèdent la retraite, elles ne seront plus exclues de l'assurance de leur emploi.

## Un OUI mettrait-il à mal la lutte pour l'égalité homme-femme ?

Ce OUI n'a rien de résigné, c'est un OUI de combat contre le risque de démantè-



## PRÉVOYANCE VIEILLESSE 2020

# NÉCESSAIRE POUR RENFORCER L'AVS !

Attaques contre les rentiers vivant à l'étranger, mensonges de l'USAM... Nous nous apprêtons à vivre une nouvelle campagne où tous les coups sont, seront, permis. Face à l'agressivité du camp bourgeois qui peine en réalité à cacher son aversion profondément idéologique envers le premier pilier, battons-nous au contraire pour renforcer l'AVS.



On sait en effet ses finances solides. Pourtant, depuis 2008, une tendance à la péjoration s'observe, en raison de la démographie. Ainsi, avec l'arrivée à la retraite des baby-boomers et l'allongement progressif de l'espérance de

vie, le financement de l'AVS à terme n'est plus garanti sans modification des cotisations. Concrètement, sans réforme, l'état du fonds AVS en 2030 couvrira 12% de ses dépenses alors qu'avec la réforme, l'état du fond couvrira 97% de ses dépenses.

sont aujourd'hui totalement exclues du 2<sup>e</sup> pilier en raison de leur surreprésentation dans les emplois à temps partiels. Enfin, le taux de conversion moyen est aujourd'hui de 5,83%, puisque les assureurs sont libres de fixer le taux dans la partie subobligatoire.

La conclusion est somme toute assez simple. Les travailleuses et travailleurs accumulent moins d'argent, car la fortune est moins rémunérée. La rente touchée ensuite est moindre à cause de la baisse du taux de conversion. Les femmes, elles, sont terriblement préjudicées dans la LPP. La santé financière de l'AVS est encore saine, mais elle se tendra sérieusement inexorablement si de nouveaux financements ne viennent pas compenser le vieillissement. Une réforme semble donc incontournable puisque le statu quo serait le pire des scénarios, qui amènerait inévitablement à une péjoration du financement de l'AVS et des rentes dans le 2<sup>e</sup> pilier.

Deuxième argument, PV 2020 renforce le premier pilier qui constitue notre assurance sociale la plus importante. Solidaire, efficace et stable, la grande majorité de la population retraitée vit principalement grâce à l'AVS. Concrètement, le projet prévoit la première hausse des rentes depuis 40 ans. Pour celles et ceux qui comptent chaque franc, ce supplément de 70 francs mensuels pour les personnes seules et de

226 francs pour les couples fera une réelle différence. Autre point important, ce bonus permettra à celles et ceux qui ont des bas et des moyens salaires de continuer à partir à la retraite à 64 ans sans perdre un franc par rapport à la situation actuelle.

Dans le 2<sup>e</sup> pilier, on maintient le niveau des rentes malgré la baisse du taux de conversion et surtout on va permettre à des salarié-e-s exclus du 2<sup>e</sup> pilier de se constituer une rente. Pour les femmes, il s'agit là d'une avancée importante puisque grâce au nouveau calcul du salaire assuré, on permettra à celles qui gagnent entre 21 150 et 55 000 francs par an de percevoir une meilleure rente du

2<sup>e</sup> pilier. Ces améliorations notables compensent le relèvement douloureux d'une année de l'âge de la retraite des femmes.

En cas d'échec de la réforme, le plan B des partis bourgeois est connu: augmentation immédiate de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans, baisse du taux de conversion. Pire, selon cette volonté, l'AVS ferait face rapidement à un sous-financement programmé, avec en ligne de mire un relèvement de l'âge de la retraite général à 67 ans. Refuser la réforme c'est la promesse du pire. Le 24 septembre, votons OUI!

Rebecca Ruiz  
Conseillère nationale (VD)

## « Le projet prévoit la première hausse des rentes depuis 40 ans. »

Dans le deuxième pilier, on observe là aussi que, depuis 2004, les rentes moyennes diminuent de manière importante en raison de la faiblesse des rendements et de la longévité de la population. Par ailleurs, les femmes sont extrêmement désavantagées puisqu'elles touchent des rentes LPP en moyenne 63% inférieures à celles des hommes et que 500 000 femmes



# chacun selon ses capacités. »

lement de la prévoyance vieillesse. Le sacrifice demandé aux femmes ne peut que les encourager à se battre d'autant plus pour l'égalité salariale, pour l'égalité des chances dans la formation et la vie professionnelle et pour que les responsabilités

familiales et l'exercice du métier puissent être partagés entre le père et la mère, et éviter qu'ils ne soient soumis à un stress permanent.

**Ne faut-il pas d'abord obtenir l'égalité salariale avant d'augmenter l'âge de la retraite?**

Ce sont deux batailles complémentaires, qu'il faut mener de front. Refuser de consolider l'AVS ne fera avancer en rien l'égalité des salaires. Celle-ci doit se mener face aux employeurs, publics et privés, devant les tribunaux et grâce à l'action syndicale.

**« Déplacer le curseur du deuxième pilier vers le premier est une vieille revendication. »**

**Que répondez-vous aux critiques qui disent que le PS ne devrait pas soutenir le projet?**

Le projet est largement l'œuvre des socialistes, au Conseil fédéral et au Parlement. Il suffit de voir avec quelle véhémence et quelle mauvaise foi l'UDC, le PLR, les représentants de l'économie le combattent pour s'en persuader.

**Un projet résolument plus à gauche aurait-il pu émaner sous la coupole?**

Non! Les dernières élections fédérales n'ont pas amélioré le rapport des forces politiques et il s'en est fallu d'une voix au Conseil national pour que la réforme échoue. La mobilisation à gauche et au centre a été totale.

**Quels sont les risques d'un refus?**

J'ai vécu une situation semblable dans le domaine de l'Assurance Invalidité (AI).

Toutes les tentatives d'en consolider le financement à temps, que ce soit de la part de Flavio Cotti ou de moi-même, ont été rejetées par la droite. Elle voulait mettre l'AI en faillite pour justifier des coupes dans les prestations. Et le 0,3% de T.V.A. qui a finalement été décidé pour réduire les dettes de l'AI envers l'AVS n'ont pas permis de réduire les pressions que cette assurance subit. De même, je soupçonne la droite de combattre le projet PV2020 pour miser sur une détérioration de la situation financière des deux piliers: pas demain, mais dans quelques années, le déficit du système de prévoyance vieillesse et le déséquilibre entre les générations contributrices et les générations bénéficiaires, seront prétextes à alimenter la peur de l'avenir et la colère. Des mesures draconiennes auront alors de fortes chances d'être acceptées.

**Vous portiez la dernière réforme de l'AVS acceptée par le peuple. Le contexte est-il aujourd'hui différent?**

Avant de parler de la dixième révision de l'AVS, il faut se rappeler deux choses: la création de l'AVS en 1948 est l'aboutissement d'une très longue bataille. Au cours des trois dernières décennies du siècle passé (les années 70, 80 et 90), ce ne sont pas moins de 10 révisions qui l'ont adaptée aux changements au sein de la société et aux besoins des personnes âgées. C'est le moment, après vingt ans de blocage, de renouer avec une histoire qui a montré à la fois la souplesse et la solidité du premier pilier.

**Qu'est-ce que la 10<sup>e</sup> révision de l'AVS a changé pour le femmes?**

La dixième révision de l'AVS a été la consécration du droit des femmes mariées à leur propre rente; elle a reconnu la valeur sociale des tâches d'éducation. La

droite a imposé que les femmes en paient immédiatement le prix en n'accédant à la retraite ordinaire qu'à l'âge de 64 ans. La gauche s'est divisée sur cette réforme, socialistes d'un côté, syndicalistes d'un autre. Aujourd'hui, à de rares exceptions près, la gauche et le centre sont unis dans la campagne en faveur de la prévoyance vieillesse 2020.

**PV2020 n'est pas tout. Que restera-t-il à faire après la votation pour améliorer les retraites et lutter pour l'égalité?**

La recherche de compromis parlementaire a conduit à réduire le taux de T.V.A. réellement nécessaire pour consolider l'AVS au-delà de 2030. C'est dire que la question du financement se reposera d'ici là. Il faudra par ailleurs veiller à ce que la prochaine réforme des prestations complémentaires améliore la situation des personnes qui en ont besoin, notamment en tenant mieux compte des dépenses de santé et des loyers. La surveillance des assurances qui gèrent le deuxième pilier devra encore être renforcée. Et la petite sœur de l'AVS, l'AI, doit être protégée contre les tentatives de démantèlement. C'est dire que les chantiers de la politique sociale sont loin d'être terminés et qu'ils attirent toujours les démolisseurs.

De même, la conquête de l'égalité entre femmes et hommes est loin d'être achevée. Je fais confiance à la relève féministe pour trouver de nouveaux outils pour surmonter les reliquats d'une histoire sexiste et créer une réelle solidarité avec les femmes les plus vulnérables, les victimes de l'exploitation et de la violence partout dans le monde.



**« Contrairement aux précédents projets de réforme, celui-ci est équilibré. »**

LILIANE MAURY PASQUIER, CONSEILLÈRE AUX ETATS (GE)



**« PV2020 est un compromis logique et bien construit. »**

ROGER NORDMANN, CONSEILLER NATIONAL (VD)



**« La réforme profite principalement aux salarié-e-s à bas revenus et à temps partiel. »**

MATHIAS REYNARD, CONSEILLER NATIONAL (VS)

## SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

# OUI AU CONTRE-PROJET!

Le nouvel article constitutionnel soumis au vote du peuple et des cantons lie la sécurité alimentaire à des conditions qui rejoignent pour l'essentiel les préoccupations du PS en matière de politique agricole.



La politique agricole a été remaniée en profondeur après un vif débat en 2013 pour mettre en place la «PA 2014-2017» que le Groupe socialiste a soutenue dans les deux chambres.

Les effets de cette nouvelle politique commencent à se faire sentir, notamment en ce qui concerne son impact sur la biodiversité, sur la qualité des produits et pour la préservation des ressources naturelles.

Pas vraiment satisfaite de l'issue des débats parlementaires, l'Union suisse des paysans (USP) a lancé, en février 2014, son initiative «pour la sécurité alimentaire». Il a fallu moins de trois mois pour que les 100 000 signatures nécessaires soient récoltées! Le texte demandait que la Confédération renforce l'approvisionnement de la population avec des denrées alimentaires issues d'une production indigène durable et diversifiée. Or,

la protection exigée de la «production nationale» est ancrée depuis longtemps dans la Constitution. Elle est déjà mise en œuvre dans la législation par la contribution à la sécurité de l'approvisionnement et l'application de droits de douane. La protection des terres agricoles est également prise en considération dans la réforme de loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Pour ces différentes raisons, le Groupe parlementaire socialiste s'est opposé à l'initiative de l'USP tout en estimant que le Conseil fédéral pourrait améliorer la définition de la «sécurité alimentaire».

Sur demande du Conseil des États, également opposé à l'initiative, l'administration fédérale a présenté un contre-projet direct qui a été adopté à une très large majorité par le Parlement. Comme l'initiative, le contre-projet vise à garantir l'approvisionnement à long terme en denrées alimentaires indigènes, mais il s'étend à l'ensemble de la chaîne de valeur agroalimentaire des différentes

filiales. L'inscription d'un article 104a «Sécurité alimentaire» dans la Constitution fédérale est mise seule en votation populaire le 24 septembre 2017, l'initiative de l'USP ayant été retirée par ses auteurs suite à l'adoption du contre-projet par le Parlement.

**« Ce nouvel article constitutionnel présente un concept global qui va « de la fourche à la fourchette. »**

Ce nouvel article constitutionnel présente un concept global qui va «de la fourche à la fourchette» et implique ainsi toute la chaîne de production des denrées alimentaires permettant d'offrir aux consommateurs en priorité des produits régionaux issus d'une production durable.

Le texte mentionne explicitement le maintien des terres agricoles ainsi que la préservation des ressources naturelles. Il veut aussi favoriser des échanges transfrontaliers qui encouragent le développement durable et le commerce équitable.

Dans la mesure où la notion de sécurité alimentaire est renforcée par ce texte et qu'elle est surtout liée à des conditions qui rejoignent, dans une très large mesure, les préoccupations que le Parti socialiste a exprimées dans la «Résolution sur la politique agricole» adoptée le 25 octobre 2014, il est important d'accepter ce contre-projet que le Groupe socialiste a soutenu lors des débats parlementaires.

Cette acceptation est également préconisée par le Conseil fédéral, la quasi-totalité des partis, les organisations agricoles, les associations de défense de l'environnement de même que par les représentants de l'industrie alimentaire.

Jacques-André Maire,  
conseiller national (NE)

# QUE SIGNIFIE CONCRÈTEMENT LA RÉFORME POUR VOUS ?

Chaque rente doit être calculée de manière individuelle, les parcours professionnels étant tous différents. Le niveau des rentes va dépendre des sommes cotisées, du nombre d'années de cotisation et des éventuelles interruptions de cotisations.

Les exemples ci-après doivent être compris de la manière suivante : En cas d'acceptation de la réforme, une personne vivant seule, de 24 ans et gagnant 3500 francs par mois, paiera, dès 2018, 28 francs de cotisations et 12 francs de T.V.A. supplémentaires (40 francs au total). En contrepartie, cette même personne obtiendra une rente plus élevée qu'actuellement. Toujours dans cet exemple, une femme verrait sa rente (AVS + LPP) augmenter de 255 francs par mois et un homme de 237 francs.



**Ménage d'une seule personne (24 ans)**



**Revenu mensuel CHF 3500.-**

**La réforme lui coûtera CHF 40.-**  
(CHF 28.- cotisations AVS et LPP et CHF 12.- T.V.A.)



Ses rentes augmenteront de CHF 255.-



Ses rentes augmenteront de CHF 237.-



**Revenu mensuel CHF 5200.-**

**La réforme lui coûtera CHF 32.-**  
(CHF 18.- cotisations AVS et LPP et CHF 14.- T.V.A.)



Ses rentes augmenteront de CHF 111.-



Ses rentes augmenteront de CHF 73.-



**Revenu mensuel CHF 7000.-**

**La réforme lui coûtera CHF 39.-**  
(CHF 21.- cotisations AVS et LPP et CHF 18.- T.V.A.)



Ses rentes augmenteront de CHF 82.-



Ses rentes augmenteront de CHF 21.-



Source: Office fédéral des assurances sociales

2x

**OUI** à la réforme des retraites



**Ménage d'une seule personne (34 ans)**



**Ménage d'une seule personne (44 ans)**



**Ménage d'une seule personne (54 ans)**



**Revenu mensuel CHF 3500.-**

**La réforme lui coûtera CHF 60.-**  
(CHF 48.- cotisations AVS et LPP et CHF 12.- T.V.A.)



Ses rentes augmenteront de CHF 227.-



Ses rentes augmenteront de CHF 209.-



**Revenu mensuel CHF 3500.-**

**La réforme lui coûtera CHF 77.-**  
(CHF 65.- cotisations AVS et LPP et CHF 12.- T.V.A.)



Ses rentes augmenteront de CHF 175.-



Ses rentes augmenteront de CHF 157.-



**Revenu mensuel CHF 3500.-**

**La réforme lui coûtera CHF 76.-**  
(CHF 64.- cotisations AVS et LPP et CHF 12.- T.V.A.)



Ses rentes augmenteront de CHF 103.-



Ses rentes augmenteront de CHF 86.-



**Revenu mensuel CHF 5200.-**

**La réforme lui coûtera CHF 54.-**  
(CHF 40.- cotisations AVS et LPP et CHF 14.- T.V.A.)



Ses rentes augmenteront de CHF 99.-



Ses rentes augmenteront de CHF 61.-



**Revenu mensuel CHF 5200.-**

**La réforme lui coûtera CHF 61.-**  
(CHF 47.- cotisations AVS et LPP et CHF 14.- T.V.A.)



Ses rentes augmenteront de CHF 61.-



Ses rentes augmenteront de CHF 22.-



**Revenu mensuel CHF 5200.-**

**La réforme lui coûtera CHF 48.-**  
(CHF 34.- cotisations AVS et LPP et CHF 14.- T.V.A.)



Ses rentes augmenteront de CHF 108.-



Ses rentes augmenteront de CHF 70.-



**Revenu mensuel CHF 7000.-**

**La réforme lui coûtera CHF 70.-**  
(CHF 52.- cotisations AVS et LPP et CHF 18.- T.V.A.)



Ses rentes augmenteront de CHF 69.-



Ses rentes augmenteront de CHF 9.-



**Revenu mensuel CHF 7000.-**

**La réforme lui coûtera CHF 77.-**  
(CHF 59.- cotisations AVS et LPP et CHF 11.- T.V.A.)



Ses rentes augmenteront de CHF 20.-



Ses rentes augmenteront de CHF 40.-



**Revenu mensuel CHF 7000.-**

**La réforme lui coûtera CHF 55.-**  
(CHF 37.- cotisations AVS et LPP et CHF 18.- T.V.A.)



Ses rentes augmenteront de CHF 131.-



Ses rentes augmenteront de CHF 70.-



**Couples (34 ans) avec 2 enfants**



**Couples (44 ans) avec 2 enfants**



**Couples (54 ans) avec 2 enfants**



**Revenu mensuel CHF 8700.-**

(homme: CHF 5800.- et femme: CHF 2900.-)

**La réforme leur coûtera CHF 125.-**  
(CHF 101.- cotisations AVS et LPP et CHF 24.- T.V.A.)



Leurs rentes augmenteront de CHF 428.-



Leurs rentes augmenteront de CHF 428.-



**Revenu mensuel CHF 8700.-**

(homme: CHF 5800.- et femme: CHF 2900.-)

**La réforme leur coûtera CHF 154.-**  
(CHF 130.- cotisations AVS et LPP et CHF 24.- T.V.A.)



Leurs rentes augmenteront de CHF 323.-



Leurs rentes augmenteront de CHF 323.-



**Revenu mensuel CHF 8700.-**

(homme: CHF 5800.- et femme: CHF 2900.-)

**La réforme leur coûtera CHF 143.-**  
(CHF 119.- cotisations AVS et LPP et CHF 24.- T.V.A.)



Leurs rentes augmenteront de CHF 302.-



Leurs rentes augmenteront de CHF 302.-



**Revenu mensuel CHF 11 000.-**

(homme: CHF 7400.- et femme: CHF 3600.-)

**La réforme leur coûtera CHF 130.-**  
(CHF 100.- cotisations AVS et LPP et CHF 30.- T.V.A.)



Leurs rentes augmenteront de CHF 308.-



Leurs rentes augmenteront de CHF 308.-



**Revenu mensuel CHF 11 000.-**

(homme: CHF 7400.- et femme: CHF 3600.-)

**La réforme leur coûtera CHF 152.-**  
(CHF 122.- cotisations AVS et LPP et CHF 30.- T.V.A.)



Leurs rentes augmenteront de CHF 208.-



Leurs rentes augmenteront de CHF 208.-



**Revenu mensuel CHF 11 000.-**

(homme: CHF 7400.- et femme: CHF 3600.-)

**La réforme leur coûtera CHF 129.-**  
(CHF 99.- cotisations AVS et LPP et CHF 30.- T.V.A.)



Leurs rentes augmenteront de CHF 252.-



Leurs rentes augmenteront de CHF 252.-



**Revenu mensuel CHF 14 000.-**

(homme: CHF 9400.- et femme: CHF 4600.-)

**La réforme leur coûtera CHF 127.-**  
(CHF 91.- cotisations AVS et LPP et CHF 36.- T.V.A.)



Leurs rentes augmenteront de CHF 202.-



Leurs rentes augmenteront de CHF 202.-



**Revenu mensuel CHF 14 000.-**

(homme: CHF 9400.- et femme: CHF 4600.-)

**La réforme leur coûtera CHF 142.-**  
(CHF 106.- cotisations AVS et LPP et CHF 36.- T.V.A.)



Leurs rentes augmenteront de CHF 118.-



Leurs rentes augmenteront de CHF 118.-



**Revenu mensuel CHF 14 000.-**

(homme: CHF 9400.- et femme: CHF 4600.-)

**La réforme leur coûtera CHF 110.-**  
(CHF 74.- cotisations AVS et LPP et CHF 36.- T.V.A.)



Leurs rentes augmenteront de CHF 257.-



Leurs rentes augmenteront de CHF 257.-

